

N° 6220³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

PROJET DE LOI

**portant approbation de la Convention-cadre du Conseil de
l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société,
faite à Faro, le 27 octobre 2005**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(15.2.2011)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 4 novembre 2010 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant approbation de la Convention-cadre du Conseil de
l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société,
faite à Faro, le 27 octobre 2005**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 8 février 2011 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 7 décembre 2010;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 15 février 2011.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges SCHROEDER

